

EIDGENÖSSISCHE FINANZKONTROLLE
CONTRÔLE FÉDÉRAL DES FINANCES
CONTROLLO FEDERALE DELLE FINANZE
SWISS FEDERAL AUDIT OFFICE



Sur quels projets travaillons-
nous actuellement?

CC – EVAL

1 Évaluation des mécanismes incitant ou limitant le nombre d'interventions chirurgicales

L'évaluation a pour objectif principal de déterminer les différents facteurs pouvant conduire à des opérations chirurgicales ne respectant pas les critères d'efficacité, d'adéquation et d'économicité (critères EAE), condition centrale pour justifier une prise en charge par l'assurance-maladie obligatoire. Elle examinera si les dispositifs mis en place par les acteurs sont suffisants pour les prévenir. L'évaluation ne portera par contre pas sur la qualité des indications médicales prises dans des cas cliniques concrets.

Trois questions principales ont été retenues :

1. Des incitations financières peuvent-elles conduire à réaliser des interventions chirurgicales ne respectant pas les critères EAE ?
2. L'encadrement par l'État et la surveillance exercée par les assureurs-maladie sont-ils suffisants pour éviter des opérations ne respectant pas les critères EAE ?
3. L'autorégulation médicale est-elle suffisante pour éviter des opérations ne respectant pas les critères EAE ?

Le CDF conduit l'évaluation au plus près de la réalité médicale et économique. C'est pourquoi il a été décidé d'étudier des interventions chirurgicales concrètes. Trois cas ont été sélectionnés : la prostatectomie radicale, l'intervention coronaire percutanée (PCI) élective ainsi que la vertébroplastie et la cyphoplastie.

L'analyse sera ciblée sur les cantons de Bâle-Ville, Berne, Lucerne et Vaud. Ces quatre cantons ont été choisis parce qu'ils offrent une typologie relativement contrastée dans les domaines d'intervention retenus. Dans un deuxième temps, deux hôpitaux/cliniques seront sélectionnés dans chaque canton, sur la base d'une analyse de différentes caractéristiques (forme juridique, modèle d'affaire) et en discussion avec chacun des cantons. Des entretiens approfondis seront conduits avec les médecins et les administrateurs des huit hôpitaux/cliniques retenus.

Pour intégrer la perspective des patients et comprendre les modalités qui ont amené à la décision d'opérer, des patients seront être également interrogés.

L'évaluation intégrera par ailleurs cinq grands assureurs-maladie. Le CDF souhaite mieux comprendre leur rôle au centre du système de santé. Le CDF souhaite en particulier obtenir des informations sur l'interprétation et les contrôles des critères EAE (et leurs conséquences) mis en place pour les cas retenus. À travers eux, le CDF souhaite également identifier les principales caractéristiques des accords contractuels passés avec les fournisseurs, notamment en matière de qualité des prestations, et obtenir des informations permettant d'identifier les coûts totaux des interventions.

Il est prévu de publier le rapport au cours du premier semestre 2021.

2 Évaluation de la stratégie de restitution des avoirs illicites

La Confédération dispose depuis 2014 d'une stratégie en matière de blocage, de confiscation et de restitution d'avoirs d'origine illicite de personnes politiquement exposées (potentats). Il s'agit de restituer les fonds aussi rapidement que possible, tout en instaurant une étroite coopération avec les autorités des pays concernés. Les avoirs doivent être restitués selon des modalités transparentes et bénéficier aux populations locales lésées par des actes de corruption. Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a le lead sur ce dossier. L'Office fédéral de la justice, le SECO et le Ministère public de la Confédération sont les autres acteurs fédéraux centraux.

Deux milliards de dollars ont été restitués au cours des 20 dernières années. Selon les estimations du DFAE, un montant équivalent pourrait être restitué ces prochaines années. Ceci n'est qu'une image partielle car il convient d'ajouter les fonds rendus selon la loi sur le partage des valeurs confisqués (sharing) pour lesquels il n'existe que très peu d'informations à l'heure actuelle.

La Suisse se trouve régulièrement confrontée à ces questions du fait de la multitude d'affaires actuelles : fonds Abacha (Nigéria), printemps arabe, détournements massifs de fonds publics en Malaisie (1MDB) et au Brésil (Odebrecht / Petrobras), affaire Karimova (Ouzbékistan), pour ne citer que les cas les plus emblématiques.

L'évaluation s'articule autour des questions suivantes :

1. Les règles visant à restituer les fonds bloqués sont-elles claires et cohérentes ?
2. Le processus de décision est-il efficace en vue d'une restitution ou d'une remise de valeurs ?
3. Les fonds bloqués et confisqués sont-ils intégralement restitués selon les conditions souhaitées par la Confédération ?
4. Les projets financés suite aux accords de restitution sont-ils réalisés selon les modalités prévues ?
5. L'engagement international de la Confédération est-il en adéquation avec les résultats en matière de restitution ?

L'évaluation s'articule autour de quatre modules : analyse de documents, entretiens approfondis, analyse de données et trois études de cas.

Le rapport devrait être publié au cours du printemps 2021.

3 Évaluation du modèle du service long

Depuis 2004, l'obligation de servir dans l'armée peut être accomplie en une seule fois grâce au service long. Chaque année, environ 2700 militaires effectuent un service long. Ce modèle de service vise notamment à garantir la disponibilité de l'armée à court terme. Mais, pour les militaires et l'économie, il peut aussi constituer une alternative au modèle classique avec des cours de répétition répartis sur plusieurs années. En ce sens, l'introduction du modèle du service long peut être considérée comme une étape fondamentale du développement de l'armée de milice. Il y a lieu de penser que ce modèle entraîne une diminution des coûts en matière d'allocations pour perte de gain (APG) et en matière d'exploitation.

L'évaluation a pour objectif de mettre en évidence les coûts générés par le modèle du service long en comparaison avec ceux du modèle des cours de répétition, ainsi que les effets du service long non seulement sur l'armée, mais aussi sur les militaires et l'économie. Il n'existe aucune évaluation récente ou rapport récent consacré explicitement aux militaires qui accomplissent un service long. Dans ce contexte, l'évaluation peut fournir les bases pour les décisions futures en lien avec le modèle du service long.

L'évaluation porte notamment sur les questions suivantes :

1. En tant qu'alternative au modèle des cours de répétition, le modèle du service long contribue-t-il à pourvoir un nombre suffisant de militaires à l'armée ?
2. Après l'école de recrues, les militaires en service long sont-ils mobilisés à bon escient ?
3. Les différences de coûts totaux entre le modèle du service long et celui des cours de répétition sont-elles importantes ?

Les méthodes d'évaluation prévoient des analyses de documents et de données, des entretiens avec des personnes au sein et en dehors de l'armée et des enquêtes auprès de conscrits, de militaires en service long, de militaires accomplissant des cours de répétition et d'associations de branche. De cette manière, l'évaluation intègre la perspective de l'armée, des jeunes (militaires actuels ou potentiels), de l'APG et de l'économie.

La publication du rapport est prévue pour le printemps 2021.

4 Évaluation des programmes d'utilisation durable des ressources et des contributions à l'efficacité des ressources dans le domaine de l'agriculture

Les programmes d'utilisation durable des ressources (PR) et les contributions à l'efficacité des ressources (CER) sont deux outils relevant de la politique environnementale qui ont pour objectif commun de contribuer à une utilisation plus durable des ressources dans l'agriculture suisse. Il s'agit d'incitations financières pour encourager les agriculteurs à modifier leur comportement, cela afin de déployer à grande échelle des techniques et procédés agricoles innovants, plus efficaces et plus respectueux de l'environnement.

L'absence de caractère contraignant, d'informations et de durabilité de tels programmes peut avoir pour conséquence que les objectifs fixés ne sont pas atteints faute d'une mobilisation suffisante. En effet, les mesures encouragées à l'heure actuelle ne permettent pas d'atteindre les objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA). Après des années de mise en œuvre, le risque existe qu'aucun effet ne puisse être constaté ou démontré. En outre, l'absence de distinction par rapport à d'autres outils peut conduire à des subventions multiples.

Avec cet audit, le CDF veut fournir une base qui permette de justifier soit l'abandon des programmes d'utilisation durable des ressources et des contributions à l'efficacité des ressources, soit l'augmentation de leur efficacité et leur durabilité.

Étant donné les risques identifiés et les objectifs visés, les questions suivantes se posent:

1. La conception des outils PR et CER est-elle adaptée à la promotion d'une production plus efficace et plus durable ?
2. La mise en œuvre au sein des programmes PR et CER est-elle efficace et économique ?
3. Les programmes PR et les CER produisent-ils les effets escomptés dans le but d'assurer une utilisation plus efficace et plus durable des ressources et des moyens de production dans l'agriculture ?

Outre des analyses de documents et de données ainsi que des entretiens, les méthodes comprennent des études de cas et une enquête auprès des agriculteurs.

La publication du rapport est prévue pour le printemps 2021.

5 Efficacité des services consulaires à l'étranger

Les services consulaires se répartissent entre les prestations pour les Suisses à l'étranger, les prestations pour les Suisses en voyage et les prestations pour les visas. Ils sont assurés par environ 90 centres consulaires à travers le monde pour un coût estimé proche des 100 millions de francs par an. Le réseau consulaire est soumis à des mutations que ce soit les demandes pour davantage de services en lignes, une augmentation des demandes de visas et une personnalisation des services. Ceci nécessite une grande flexibilité, tant au niveau de l'organisation du réseau que du personnel. Ces dernières années, le DFAE a concentré son offre de services consulaires en les regroupant notamment dans des centres consulaires régionaux. La loi sur les Suisses de l'étranger adoptée en 2014 entend donner un cadre global et cohérent.

L'évaluation a pour objectif d'apprécier l'adéquation de l'offre des services consulaires fournis par les représentations suisses à l'étranger, en mettant l'accent sur les centres consulaires régionaux. Il s'agit de voir si l'organisation des représentations et l'allocation des ressources est efficiente afin de répondre aux multiples demandes.

L'évaluation s'articule autour des quatre questions suivantes :

1. Les prestations pour venir en aide aux Suisses à l'étranger sont-elles appropriées et adéquates ?
2. Le traitement des demandes de visas par les représentations suisses est-il effectué de manière efficiente, cohérente et uniforme ?
3. Face à l'évolution des besoins, l'organisation du réseau extérieur et l'affectation des ressources sont-elles suffisamment flexibles ?
4. Des alternatives sont-elles nécessaires pour améliorer l'offre ou rationaliser les services consulaires ?

Les méthodes prévoient des analyses de documents et de données, des entretiens, deux sondages, des études de cas et une comparaison internationale.

Le rapport devrait être publié au cours de l'automne 2021.

6 Audit sur l'efficacité de la coordination interdépartementale en matière de fédéralisme

Conformément au principe départemental, il n'existe pas d'interface centrale entre la Confédération et les cantons dans l'administration fédérale. Les différentes unités administratives sont souvent en contact direct avec les cantons et traitent aussi des sujets qui concernent les relations entre les deux niveaux étatiques. Les unités administratives doivent se coordonner pour garantir une relation cohérente avec les cantons et préserver les intérêts de la Confédération. Le Groupe de coordination interdépartemental en matière de fédéralisme (IDEKOF) constitue l'un des outils prévus à cet effet.

L'évaluation porte sur la coordination au sein de la Confédération (rapport horizontal) ainsi qu'entre la Confédération et les cantons (rapport vertical) propre aux sujets liés aux relations entre la Confédération et les cantons. Elle ne se concentre pas uniquement sur l'IDEKOF, mais examine les échanges entre les offices fédéraux dans leur ensemble. Des dossiers concrets portant sur les relations entre la Confédération et les cantons devraient en outre permettre de démontrer dans quelle mesure la Confédération et les cantons sont parvenus à un accord et quel rôle la coordination interdépartementale a joué à cet égard.

L'audit aborde les questions suivantes:

1. La coordination interdépartementale en matière de fédéralisme est-elle suffisante ?
2. Des solutions sont-elles trouvées dans certains domaines concernant les relations entre la Confédération et les cantons ?
3. Les outils sont-ils adaptés aux échanges en matière de fédéralisme ?

Pour répondre à ces questions, des analyses de documents ainsi que des entretiens menés au sein et en dehors de l'administration fédérale seront effectués.

La publication du rapport est prévue pour l'automne 2021.

7 Audit des projets du Programme en faveur du trafic d'agglomération et du Programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire et des routes nationales

Avec le Programme en faveur du trafic d'agglomération, la Confédération participe depuis 2009 au financement de projets relatifs aux transports dans les villes et les agglomérations. Les contributions fédérales vont à des agglomérations dont les projets d'agglomération coordonnent efficacement le développement des transports et de l'urbanisation. Les projets d'agglomération sont donc un pilier important de la politique d'agglomération de la Confédération et du développement territorial durable de la Suisse.

Avec cet audit, le Contrôle fédéral des finances souhaite se faire une image de l'efficacité des mesures mises en œuvre. Ces informations doivent servir de base à l'amélioration du Programme en faveur du trafic d'agglomération. Les travaux préparatoires ont montré que des mesures de 1^{ère} et de 2^e génération peuvent être évaluées. Il s'agit de procéder à un audit dans les agglomérations pour vérifier sur place si les mesures mises en œuvre ont produit l'effet escompté.

La publication du rapport est prévue pour l'été 2021.

8 Évaluation de l'engagement des personnes astreintes au service militaire, à la protection civile et au service civil dans le cadre de la crise liée au COVID-19

Entre février et juillet 2020, plusieurs milliers de personnes astreintes au service militaire, à la protection civile ou au service civil ont été mobilisées pour soutenir le système de santé civil. Durant cette période, elles ont accompli près de 260 000 jours de service dans les hôpitaux, les EMS ainsi qu'auprès d'autres organisations (par ex. services d'aide et de soins à domicile). Les engagements de l'armée et du service civil ont fait suite à des demandes cantonales. Dans le cadre de leurs compétences, les cantons ont décidé de manière autonome sur l'intervention de la protection civile.

L'évaluation du CDF a pour but d'apprécier les engagements de l'armée, de la protection civile et du service civil en faveur du système de santé, en particulier en ce qui concerne la coordination et le recours judicieux aux ressources disponibles. Les engagements de l'armée dans le domaine de la protection des ambassades et des frontières ne font pas l'objet de cette évaluation, car la question de la coordination entre l'armée, la protection civile et le service civil ne se pose pas dans ce cas de figure (il s'agit d'engagements armés).

Avec cette évaluation, le CDF souhaite trouver des réponses aux questions suivantes :

1. Les conditions existantes étaient-elles favorables à un engagement efficace et efficient des personnes astreintes ?
2. Le processus décisionnel relatif à l'engagement de personnes astreintes durant la pandémie de COVID-19 était-il approprié, notamment au vu d'une éventuelle pénurie de ces dernières ?
3. Les différences entre les cantons en matière d'allocation des ressources sont-elles problématiques ?
4. Y a-t-il une différence significative entre les coûts relatifs aux personnes astreintes et ceux liés à d'autres ressources humaines ?

D'un point de vue méthodique, l'évaluation s'appuie sur les modules suivants : analyse de documents et de données, entretiens, études de cas dans quatre cantons et comparaison internationale.

La publication du rapport est prévue pour l'automne 2021.

9 Autres projets prévus

9.1 Évaluation des coûts administratifs et de gestion de fortune de la prévoyance professionnelle

Transparence des coûts administratifs et de gestion de fortune dans le 2^e pilier (montant: environ 6 milliards de francs par an). Effet des dispositions en matière de transparence (Art. 48A OPP 2) sur les acteurs. Mesures prises pour réduire les coûts. Rôle des autorités de surveillance en cas de coûts administratifs élevés.

Les principaux thèmes de l'audit seront définis durant sa préparation.

9.2 Évaluation de l'allocation pour perte de gain COVID-19 destinée aux indépendants

Objectifs clairs. Base adéquate pour le calcul du montant de l'aide. Différences de mise en œuvre entre les cantons. Effet sur la survie économique des indépendants. Importance par rapport aux autres prestations d'aide (cautions solidaires, indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail, réductions de loyer, soutien financier pour les acteurs culturels, etc.). Effets d'aubaine.

Les principaux thèmes de l'audit seront définis durant sa préparation.

9.3 Audit transversal sur l'efficacité de la surveillance à l'ère de l'économie numérique

Nouveaux modèles commerciaux et formes de travail sur Internet. Accès aux informations requises par les autorités. Impôts et cotisations sociales. Pertinence des mesures prises pour assurer une surveillance efficace sans restriction des opportunités de l'économie numérique. Défis et potentiel de synergies dans l'activité de surveillance et de contrôle des différentes autorités. Enseignements tirés de l'expérience acquise par d'autres pays.

Les principaux thèmes de l'audit seront définis durant sa préparation.

9.4 Évaluation des mesures linguistiques d'intégration

Efficacité des mesures. Satisfaction et utilité pour les bénéficiaires. Détermination des bénéficiaires (domaine de l'asile et de la population étrangère). Adaptation des cours à leurs besoins. Facteurs de réussite de la politique fédérale et de la pratique cantonale. Potentiel d'économies.

Les principaux thèmes de l'audit seront définis durant sa préparation.

9.5 Évaluation des mesures de reclassement de l'AI

Critères pour la détermination des bénéficiaires et le type de mesures de reclassement. Coût des mesures. Effets des mesures envisagées à court et à long terme: succès du reclassement, réintégration sur le premier marché du travail, passage de l'AI à l'AC ou à l'aide sociale, etc.

Les principaux thèmes de l'audit seront définis durant sa préparation.

9.6 Efficacité des sanctions CO₂ pour les nouveaux véhicules de tourisme et de livraison

Effet des mesures sur le comportement d'achat des consommateurs. Contournement des sanctions CO₂ par une composition ciblée de la flotte automobile (adoption de dérogations européennes pour les modèles de luxe). Avantages possibles pour les grands importateurs en raison de la complication et du renchérissement des importations de certaines voitures. Taxes évitées lors de l'importation de voitures d'occasion. Mesure correcte des émissions. Coûts et fiabilité de la mise en œuvre. Collaboration entre l'OFROU et l'OFEN. Ajustements faisant suite au «Dieselgate».

Les principaux thèmes de l'audit seront définis durant sa préparation.

Informations supplémentaires

Emmanuel Sangra, Centre de compétence 6 – Évaluations

Tél. +41 58 464 94 93, courriel: emmanuel.sangra@efk.admin.ch

Web: <http://www.cdf.admin.ch>